

## REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2017

### PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES ET BATIMENTS APPARTENANT AUX CONSORTS GAVALET

Monsieur LUCQUIAUD Régis, concerné indirectement par cette question quitte la salle.

Le Maire est autorisé à faire une proposition pour l'achat par la commune des parcelles cadastrées section BO, numéros 385,418 et 446 sur la base d'un montant de 20.000 € négociable. Si la proposition est acceptée, la commune s'engage à rénover l'ancien bureau de la minoterie qui présente un intérêt architectural et patrimonial et à conserver les traces de cette activité qui était très importante pendant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.

### LOCATION D'UNE PELLEUSE POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Sera louée auprès des Ets FRADET, une pelle à pneus de 8 tonnes pour un montant de 1707.96 € TTC pour 7 jours (8h/jour) et 37.20€ par heure supplémentaire.

### NON VALEUR

Admission en non valeur de la somme de 109.57€, représentant les sommes non recouvrées au titre des années 2013, 2014 et 2015.

### COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur Stéphane GUILLET est intégré dans la commission communication en remplacement de Mme BUSSY.

### MISE EN SECURITE RUE DU MOULIN

M. LICOINE, domicilié Rue du Moulin, qui se plaint qu'à diverses reprises, sa gouttière et son débord de toiture ont été endommagés par les véhicules. Il souhaite que la commune sécurise le passage au droit de sa propriété.

Le Conseil propose de signaler les toitures de MM. LICOINE et DESCHAMPS par un marquage au sol et la pose de 3 plots et d'envisager dans la mesure du possible un élargissement de la voie

### INSTALLATION D'UNE DEFENSE INCENDIE AU GRAND BRIZARD

Madame Claudine CHEVAIS, concernée par le projet quitte la salle.

L'EURL « Le Vallon » a obtenu l'autorisation de construire un hangar agricole au Grand Brizard mais une défense incendie doit être prévue. Vu le débit de l'adduction d'eau dans ce village, l'installation d'un poteau incendie ayant un débit minimum de 30 m<sup>3</sup>/H est impossible. Il y a lieu d'étudier la possibilité d'aménager une réserve incendie au Grand Brizard.

### MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE AU STADE.

La remise aux normes de l'installation électrique au stade sera effectuée par la SARL MPS pour un coût de 1578.44€ TTC

### DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN COMMERCE AMBULANT TYPE SNACK

Mme Lucie REVASK est autorisée à stationner sur la place de l'Europe pour proposer une vente de type snack tous les jeudis de 17h30 à 20h30/21h00, jusqu'à réouverture du restaurant.

### CONFORMITE DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE EFFECTUES A L'ECOLE ET A LA CANTINE

Le Conseil Municipal prend acte des prescriptions de la sous-commission accessibilité et s'engage à réaliser les travaux conformément à celles-ci.

### ACHAT DE MATERIEL SUITE AU VOL SURVENU A L'ATELIER MUNICIPAL

Suite au cambriolage de l'atelier municipal entre le 4 et 7 août, le Maire est autorisé à effectuer tous achats de matériel en remplacement de celui volé.

### CHANGEMENT DE LA PORTE DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT

Le remplacement de la porte actuelle prévu dans le cadre de l'accessibilité par une porte vitrée, plutôt que par une porte pleine comme prévu initialement sera confié à l'entreprise MOINEAUD Père & fils pour un montant de 2286.25€ auquel s'ajoutent les options (crémone pompier, ferme-porte à bras à coulisse, serrure 3 points anti-panique à barre de poussée et poignée rotative et demi cylindre) pour un montant de 1220.46€ TTC.

### GRATUITE DE LA SALLE DES FETES POUR REUNION AVEC COCKTAIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La salle des fêtes sera prêtée gratuitement pour le conseil communautaire qui doit avoir lieu le 3 ou le 5 octobre et qu'un cocktail sera offert par la commune.

### EMPLOI DE MME FELY PAR PLURISERVICES

Mme LAVAGNE étant mutée à compter du 1<sup>er</sup> octobre, il y a lieu de prévoir l'emploi d'une autre personne pour la remplacer. Mme FELY sera employée en plus de son contrat CAE par l'intermédiaire de l'association PLURISERVICES

### DEPART DE Mme Audrey LAVAGNE

Mme Audrey LAVAGNE, adjoint administratif est mutée sur une autre commune à compter du 1<sup>er</sup> octobre. En remerciement des dix années passées dans la commune, un cadeau d'une valeur d'environ 200€ lui sera offert et un cocktail de départ sera organisé le jeudi 14 septembre.

**EXTENSION DU TRANSPORT SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT ROMAIN**

Considérant que le Maire de Saint Romain, qui a été contacté par téléphone ne s'est pas opposé à cette demande et que la Communauté de Communes et le transporteur ont donné leur accord, les enfants de Mme RODRIGUES domiciliée au lieudit « La Bimbaudière » sur la commune de Saint Romain bénéficieront du transport scolaire.